



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires



2025-11-19

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance extraordinaire du mois de novembre, tenue ce **19^e jour du mois de novembre 2025 à 12 h 45**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Serge Béchard	Boileau
Catherine Pellerin	Bowman
Maxime Proulx-Cadieux	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Jérémy Vachon	Lac-des-Plages
Sylvie Potvin	Lac-Simon
Pierre-Paul Legault	Canton de Lochaber
Diane Clément	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Martin Deschênes	Montebello
Denis Tassé	Montpellier
André Harvey	Mulgrave-et-Derry
Gilbert Dardel	Namur
Chantale Lauzon	Notre-Dame-de-Bonsecours
Myriam Cabana	Notre-Dame-de-la-Paix
Chantal Robinson	Notre-Dame-de-la-Salette
Michel Leblanc	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Jonathan Beauchamp	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
André Bélisle	Saint-Sixte
Clément Larocque	Val-des-Bois

Absents :

Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Mélanie Boyer	Thurso

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville. La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service du développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la greffière-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR



1. **Mot du préfet**
2. **Appel des conseillers (information)**
3. **Ouverture de la séance (décision)**
4. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
5. **Nomination des membres du Comité administratif conformément à la réglementation applicable (décision)**
6. **Questions des membres et propos du Préfet**
7. **Questions du public**
8. **Levée de la séance (décision)**

1. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Ce dernier informe les membres de son choix au poste de préfet suppléant. Il nomme monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, à cet égard.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-11-239

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
appuyé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-240

Il est proposé par Mme la conseillère Myriam Cabana
appuyé par M. le conseiller Michel Leblanc
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**5. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF
CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE**

Ajournement de la séance pour faire place aux discussions sur la nomination des deux membres du Comité administratif.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

2025-11-241

Il est proposé par Mme la conseillère Diane Clément
appuyé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, soit et est nommée présidente d'élection dans le cadre de l'élection du poste de Préfet suppléant au sein du Conseil des maires de la MRC de Papineau;

ET QUE :

La coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, soit et est nommée secrétaire d'élection.

Adoptée.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2025-11-242

Il est proposé par M. le conseiller Jérémie Vachon
appuyé par Mme la conseillère Myriam Cabana
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est ajournée pour les considérations ci-haut mentionnées.

Adoptée.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-11-243

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par Mme la conseillère Myriam Cabana
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit ouverte au public afin de poursuivre les sujets inscrits à l'ordre du jour (items 8 à 23 de l'ordre du jour).

Adoptée.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

2025-11-244

ATTENDU qu'en vertu des lettres patentes de la MRC de Papineau publiées dans la Gazette officielle le 17 avril 1996, un Comité administratif est constitué;

ATTENDU que ce Comité administratif est composé de cinq (5) membres, dont le préfet, le préfet suppléant et trois (3) autres membres nommés par résolution du Conseil conformément au règlement numéro 003-83, lequel a été modifié par le règlement 005-92 ;



- ATTENDU que le Conseil de la MRC a procédé à la nomination des membres du Comité administratif le 18 décembre 2024 pour une durée d'un an soit jusqu'au 17 décembre 2025 ;
- ATTENDU le règlement numéro 198-2023 relatif à l'élection du préfet élu au suffrage universel au sein de la MRC, et qu'à cet égard, la MRC a tenu sa première élection à la préfecture le 2 novembre dernier ;
- ATTENDU que conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet élu au suffrage universel nomme le préfet suppléant parmi les membres du Conseil ;
- ATTENDU qu'à la suite des élections municipales tenues le 2 novembre dernier, le Comité administratif a maintenant deux membres soit le préfet ainsi que monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin ;
- ATTENDU qu'afin de favoriser le bon fonctionnement de la MRC et de permettre au Comité administratif de jouer son rôle, il y a lieu de nommer deux (2) membres du Conseil et de fixer leur terme d'office ;
- ATTENDU qu'en raison, notamment de l'intégration du préfet élu au suffrage universel au sein de l'organisation, il serait approprié de réviser la réglementation de la MRC ainsi que les lettres patentes concernant la composition du Comité administratif ainsi que les pouvoirs qui lui sont confiés ;
- ATTENDU qu'il est requis que le mandat de tous les membres du Comité administratif soit maintenu jusqu'à l'adoption de la nouvelle réglementation applicable liée, notamment à la composition et aux pouvoirs dudit Comité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jérémie Vachon
appuyé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Conseil confirment monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, à titre de membre du Comité administratif puisque son mandat est toujours en vigueur actuellement ;

QUE :

Les membres du Conseil nomment messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville et François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, à titre de membres du Comité administratif ;

QUE :

Le mandat de tous les membres du Comité administratif débute dès leur nomination et se poursuivent jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation;

QUE :

Les membres du Comité administratif soient admissibles au remboursement des frais de déplacement ainsi qu'à une rémunération sur présentation des pièces justificatives, le tout en conformité à la réglementation et à la Loi applicables ;

ET QUE :

Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont mandatés pour entamer la révision de la réglementation concernant le Comité administratif, notamment en ce qui a trait à sa composition et ses pouvoirs.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires

6. **QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET**

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point.

7. **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, aucune question n'est posée.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-11-245

Il est proposé par M. le conseiller Christian Pilon
appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 13h38.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Paul-André David, Préfet